



## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

### PROCES VERBAL

Le conseil s'est réuni en mairie le jeudi 17 octobre à 19h00 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 11 au 18 octobre 2024 :

24-3-1 Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 20 juin 2024

#### Administration générale

24-3-2 Délégation du conseil municipal au maire - Modification

#### Ressources Humaines

24-3-3 Tableau indicatif des emplois – Modification

#### Affaires juridiques

24-3-4 Cession de l'immeuble 918 avenue du Général de Gaulle

24-3-5 Suppression de la Zone d'Aménagement Concerté Cœur de Bourg – Avis de la commune

24-3-6 PLU 3 – Procédure de modification 3.1 – Demandes proposées par la ville

#### Vie associative

24-3-7 Subvention exceptionnelle au Club de Basket

#### Vie économique

24-3-8 Autorisations d'ouvertures dominicales pour l'année 2025 – Avis du conseil municipal

#### Sport

24-3-9 Sportif de haut niveau – Aide financière à Martin Lefèvre

#### Finances

24-3-10 Provisions comptables pour créances douteuses

24-3-11 Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 2 – Exercice 2024

24-3-12 Rapport d'orientations budgétaires 2025

Date de la convocation : le 11 octobre 2024 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Bernard JEAN-BAPTISTE, Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, M. Laurent GHEYSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Juliette de BAROLET (à Mme Marie VANOYE), M. Bernard CAUDAL (à Mme Annie HUS), Mme Dorothee GENASI (à M. Xavier BASSELET), Mme Nathalie HERBAUX (à M. Bernard JEAN BAPTISTE), M. Philippe LEMPIRE (à Mme Laura NAESSENS)

Absents : M. Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

Avant d'aborder l'ordre du jour du conseil municipal, M. le Maire fait le point sur :

- Les travaux en cours sur la commune à l'espace culturel, à l'Eglise, au centre André Vandaele, au Fort pour des travaux d'induction électrique et de renforcement de réseaux, au cimetière pour des travaux de rénovation et d'extension, de voirie (au Béguinage, avenue du Général de Gaulle pour les derniers problèmes à régler, rue Jean-Baptiste Lebas pour

la création de pistes cyclables, rue d'Hespele pour l'installation de signalisation, les grands Obeaux pour l'installation de signalisation horizontale).

- L'opération « sécurité vélos » à la Croix Blanche : accueil des élèves et contrôle de l'éclairage des vélos proposé par l'ADAV
- Le 18 octobre : conseil métropolitain qui abordera la DSP transports publics et les zones à faibles émissions dont le scénario minimum sera proposé.
- Les points d'apport volontaire de verre (PAV) : sensibilisation des habitants réalisée par la MEL auprès des habitants (communication et des ambassadeurs de la MEL passeront chez les particuliers entre le 22 et le 26 octobre). Les informations seront également relayées par la ville. Déploiement de 22 PAV à compter du 30 octobre qui pourra encore évoluer suivant les besoins.
- Le 9 novembre : Café-rencontre avec la population à la grange de la Ferme de l'Hôtel
- Le 11 novembre : Cérémonie de commémoration à 10 h au cimetière suivie à 11 h d'une messe à l'Eglise
- L'opération « la beauté sauvera le monde » du 14 novembre au 5 décembre avec l'exposition d'œuvres impressionnistes dans nos rues et notamment sur les panneaux publicitaires proposée par M. Carlin.
- Le 29 novembre : téléthon
- Le 30 novembre : Inauguration du parc des Lazaristes et opération « Un arbre pour une naissance »
- Le point sur les subventions versées pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie et de composteurs individuels sera présenté au conseil de décembre
- Le résumé du conseil métropolitain du 28 juin 2024 se trouve sur le site internet de la MEL.
- M. Hebbinckuys informe les conseillers de l'exposition « Dodeigne » à la piscine de Roubaix, l'exposition vitrine à l'espace culturel des « bonnets roses », le concert d'un groupe féminin dans le cadre d'octobre rose. Il remercie les services des travaux réalisés à l'espace culturel.

#### **Délibération n°24-3-1- Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 20 juin 2024**

- ✓ M. Pierre DELZENNE, conseiller municipal délégué est désigné comme secrétaire de la séance.
- ✓ Une correction a été apportée au procès-verbal pour indiquer les questions posées par « Bondues nous tous »
- ✓ Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

#### **Délibération n°24-3-2- Administration Générale - Délégation du conseil municipal au maire - Modification**

- ✓ Il s'agit de compléter la liste des délégations confiées à M. le Maire
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération n°24-3-3- Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois – Modification**

- ✓ Pour répondre à l'évolution des besoins de notre collectivité, il est indispensable d'adapter les effectifs.
- ✓ Mme L. Naessens remercie M. le Maire sur la clarté des explications apportées en commission qui permet à « Bondues nous tous » de participer au vote de la délibération.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération n°24-3-4- Affaires Juridiques - Cession de l'immeuble 918 avenue du Général de Gaulle**

- ✓ Il s'agit de valider la première offre qui a été déposée à l'agence le 27 août 2024 pour 165 000 € TTC.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération n°24-3-5- Affaires Juridiques - Suppression de la Zone d'Aménagement Concerté Cœur de Bourg – Avis de la commune**

- ✓ La ZAC « Centre-ville de Bondues » a été créée par délibération de la MEL le 15 novembre 2013. Le projet a été déclaré d'Utilité Publique par le Préfet du Nord le 31 juillet 2015, au profit de l'EPF NORD PAS DE CALAIS. Cette DUP a été renouvelée pour une durée de 5 ans. À ce titre, l'EPF était fondé à lancer la procédure d'expropriation des terrains nécessaires au projet. La MEL a ensuite conclu un contrat de concession d'aménagement pour une durée de 8 ans en 2019. Le bénéfice de la DUP a été transféré à la SAS concessionnaire par arrêté préfectoral du 11 février 2021. A ce jour, l'arrêté de cessibilité n'a pas été pris, de sorte que l'ordonnance d'expropriation n'a pas été délivrée, et les transferts de propriété n'ont pas eu lieu. La SAS concessionnaire n'a donc toujours pas la maîtrise foncière de l'ensemble du site de la ZAC et aucun aménagement prévu au contrat de concession d'aménagement n'a été réalisé alors qu'il prévoit leur complète livraison en 2027.
- ✓ La MEL considère aujourd'hui qu'il est opportun de rechercher des solutions pour permettre la réalisation d'un projet adapté aux besoins de la commune et de la MEL dans le périmètre de la ZAC. Elle envisage en particulier de clôturer la ZAC du Cœur de Bourg et de prendre en compte le souhait d'évolution de l'OAP exprimé par la commune.
- ✓ La commune ayant toujours pour objectif de permettre à terme la réalisation d'un nouveau quartier harmonieux, adapté à ses besoins et attentes et qualifiant pour le centre de Bondues, le conseil municipal émet un avis favorable aux décisions que souhaite prendre la MEL dans ce but, et en particulier à la suppression de la ZAC Cœur de Bourg.
- ✓ M. Desreumaux est ravi de cette avancée dans l'objectif d'embellir le centre-ville et espère quelques commerces comme cela était prévu dans la ZAC.
- ✓ M. Lepoutre a toute confiance dans l'OAP qui sera travaillée ensemble afin de déterminer les aménagements souhaités.
- ✓ Mme Naessens remercie M. le Maire d'associer les deux élus de « Bondues nous tous » aux travaux de l'OAP. Elle constate l'échec de la ZAC et regrette que la ville n'ait pas repris la main plus tôt. Elle estime que réaliser désormais ce travail en 3 mois semble court et, confier 3 hectares à des promoteurs privés pose la question des moyens, tant au niveau des agents que des élus, pour mener à bien le projet. Enfin comment les Bonduois vont-ils être associés ?

- ✓ M. le Maire conviera les élus à des réunions de travail sur un sujet qui est déjà bien connu et pour lequel la commune détient déjà beaucoup d'éléments. La MEL va apporter son aide et l'OAP est un outil qui s'est inscrit en cours de ZAC. Il rappelle que la ville décide de l'aménagement et non de la construction confiée à un promoteur. Des réunions publiques ont déjà eu lieu sur le projet de Cœur de Bourg. Il s'agit du démarrage d'une phase administrative et juridique concernant 3 propriétaires dont la ville.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Délibération n°24-3-6- Affaires Juridiques- PLU 3 – Procédure de modification 3.1 – Demandes proposées par la ville**

- ✓ Au terme d'une procédure de révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme engagée en décembre 2020, le Conseil Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille a approuvé son nouveau Plan Local d'Urbanisme, dit PLU3, le 28 juin 2024. Cette révision a permis de porter le PLU à l'échelle du nouveau périmètre à 95 communes de la MEL. Si la majeure partie des propositions retenues ont pu être traduites au PLU3 approuvé, d'autres impliquent la mise en œuvre d'une procédure de modification du document, permettant ainsi d'opérer les ajustements nécessaires. Ainsi, la MEL va procéder aux ajustements nécessaires par le biais d'une procédure de modification du plan local d'urbanisme.
- ✓ Il convient de valider la liste des demandes d'évolutions du PLU3 proposées par la commune à la MEL sur :
  - la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Cœur de Bourg »
  - la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Le Cabu »
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Délibération n°24-3-7- Vie associative - Subvention exceptionnelle au Club de Basket**

- ✓ L'association Avenir Bondues Basket Club (ABBC) a fait une demande de subvention suite au déficit enregistré lors de l'organisation de la restauration et buvette de l'événement municipal des Feux-de-la-Saint-Jean.
- ✓ Il est proposé d'octroyer à l'association une subvention de 1 150€ qui lui permettra de poursuivre ses activités et répondre au mieux aux exigences de son partenariat avec la commune et assurer le service rendu aux familles.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Délibération n°24-3-8- Vie économique - Autorisations d'ouvertures dominicales pour l'année 2025 – Avis du conseil municipal**

- ✓ Il s'agit de fixer le calendrier des autorisations d'ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2025, soit les 12 janvier, 29 juin, 31 août, 30 novembre, 7, 14 et 21 décembre 2025 et d'ajouter 1 dimanche en lien avec les attentes des commerces locaux, soit pour 2025, le dimanche 28 décembre 2025.
- ✓ Mme Naessens souligne l'importance de bien informer les commerçants et propose d'aller à leur rencontre.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Délibération n°24-3-9- Sport - Sportif de haut niveau – Aide financière à Martin Lefèvre**

- ✓ Martin Lefebvre, jeune Bonduois de 21 ans, grand espoir de l'athlétisme en saut en hauteur. Classé 4<sup>ème</sup> au Championnat du monde des moins de 20 ans en 2022, champion de France Elite 2024, espère pouvoir représenter notre pays aux Championnats du Monde de Tokyo en 2025 ainsi qu'aux Jeux Olympiques de Los Angeles en 2028.
- ✓ Il est proposé de lui accorder une bourse de 1000 euros au titre du soutien aux sportifs de haut niveau.
- ✓ A la question posée par M. Basselet sur la contrepartie de cette aide, Mme Sion confirme que la délibération cadre de l'attribution des bourses prévoit bien qu'en contrepartie de l'aide apportée, le jeune sportif présentera son activité et les valeurs du sport auprès des jeunes dans les écoles
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Délibération n°24-3-10- Finances - Créances éteintes**

- ✓ Une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante, lorsque que le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers risque d'être compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable. Il est proposé de constituer une provision (semi- budgétaire) pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 1 400 €.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Délibération n°24-3-11- Finances - Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 2 – Exercice 2024**

- ✓ Il s'agit de décider la modification de crédits ouverts au budget de l'exercice.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : N. Carlin, L. Naessens, F. Vancaeyzeele, P. Lempire).**

#### **Délibération n°24-3-12- Finances - Rapport d'orientations budgétaires 2025**

- ✓ J. EVLARD, adjoint aux finances, présente les orientations du budget primitif 2025.
- ✓ M. le Maire apporte une réponse à la question posée par M. Lempire sur les heures supplémentaires et complémentaires qui sont essentiellement liées à des remplacements aux services généraux (en heures complémentaires), aux manifestations, aux astreintes neige, aux interventions de la police municipale à l'occasion des manifestations et à l'école de musique lorsque les professeurs interviennent dans nos manifestations.
- ✓ M. Evlard présente le tableau des effectifs.

- ✓ A la question posée par M. Lepoutre sur la prise en charge des agents en longue maladie, ils sont rémunérés par la collectivité pendant un an à plein traitement et 2 ans à demi-traitement. Si l'agent passe en congés longue durée à l'issue d'une année de congés longue maladie, il percevra encore un plein traitement pendant 2 ans et un demi-traitement pendant 2 ans.
- ✓ M. le Maire apporte des précisions sur la composition des effectifs et détaille le nombre d'agents titulaires, non titulaires permanents et non titulaires non permanents.
- ✓ M. Lepoutre indique qu'il pourrait y avoir un débat sur le prix du gaz que notre prestataire propose de bloquer jusqu'à la fin du marché.
- ✓ M. le Maire détaille les cessions immobilières prévues (6 maisons cédées à Vilogia, Ferme Castel cédée à Dubois Promotion, Breda/Loridan/7 rue du Bosquiel et 26/29 rue de la poste)
- ✓ J. Evlard indique que les taux d'imposition devraient être identiques à 2024.
- ✓ B. Jean-Baptiste précise qu'il faut ajouter aux travaux d'entretien du patrimoine, les travaux d'accessibilité que la ville se doit de réaliser.

La séance est levée.

L'ensemble de ces délibérations est consultable pendant les heures d'ouverture de la mairie au service du Secrétariat Général.

Le secrétaire



Pierre DELZENNE

Le secrétaire adjoint

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Descamps', written over a horizontal line.

Matthieu DESCAMPS